



MARCHÉ DE DÉRATISATION, DÉSINSECTISATION, DÉSINFECTION

GROUPEMENT DE COMMANDES

Le présent marché est conclu pour les besoins d'un groupement de commandes, constitué selon l'article L2113-6 du Code de la commande publique, et composés des personnes publiques suivantes :

La Ville de Châlons-en-Champagne, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Le coordonnateur désigné par le groupement est la **Ville de Châlons-en-Champagne**.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

26VSP002

Date limite de remise des plis

6 novembre 2026 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Châlons-en-Champagne

Représentant : Maire de Châlons-en-Champagne

Adresse : Ville de Châlons-en-Champagne

Hôtel de Ville

Place du Maréchal Foch

51022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Courriel : contact@chalonsenchampagne.fr

Site internet : <https://www.chalonsenchampagne.fr>

L'acheteur agit en tant que Groupement de commandes : Le présent accord-cadre est conclu pour les besoins d'un groupement de commandes, constitué selon l'article L2113-6 du Code de la commande publique, et composé des personnes publiques suivantes : la Ville de Châlons-en-Champagne et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Dératisation, désinsectisation et désinfection

■ Caractéristiques principales du contrat :

Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Agglomération et Ville de Châlons-en-Champagne
Durée de l'accord-cadre	1 an reconductible 3x1 an
Développement durable	Clause environnementale

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : fourniture de nature homogène.

■ Montants maximums de commande :

Les montants maximums par période et sur toute la durée du marché public (4 ans) sont les suivants :

Personne publique concernée :	Montant maximum HT par période	Montant maximum HT sur la durée totale du marché
La Ville de Châlons-en-Champagne	35 000 € HT	140 000€ HT
La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne	15 000 € HT	60 000€ HT
Total	50 000 € HT	200 000€ HT

■ **Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

■ **Développement durable**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.
Aucune variante n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

■ **PSE obligatoire/ facultative**

Sans objet.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur : <http://chalons-agglo.marches-publics.info>.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE) :
 - Annexe n° 1 : Répartition des prestations en cas de groupement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- Le DQE non contractuel
- Le BPU à compléter
- Le formulaire DC1 pré-rempli ;
- Le formulaire DC2 pré-rempli ;
- Le formulaire DC4 pré-rempli

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres

des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié en respectant la date limite de remise des offres indiquée.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Modalités de remise des offres :

La réglementation impose que la remise des offres devra obligatoirement et uniquement s'effectuer par voie dématérialisée sur la plateforme acheteur. La remise par voie papier n'est plus autorisée, sous peine d'irrégularité.

Les modalités de dépôt par voie électronique sur la plateforme acheteur (<http://chalons-agglo.marches-publics.info/>) sont précisées dans l'article 5 de l'annexe au règlement de consultation relative aux conditions générales d'utilisation de la plateforme AWS-Achat.

- **Copie de sauvegarde :**

Le candidat peut fournir une copie de sauvegarde sur **support papier ou support physique électronique** dans les conditions de l'article 5.3 de l'annexe au règlement de consultation. La mention « copie de sauvegarde », ainsi que l'objet de la consultation devront figurer sur le pli fermé contenant la copie. Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
Service Commande Publique
26, Rue Joseph-Marie Jacquard
CS 40187
51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Le candidat peut également fournir une copie de sauvegarde **par voie électronique adressée à :** achats-marches@chalonsenchampagne.fr

La Communauté d'Agglomération assure la gestion de la procédure.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Statut juridique – éléments requis

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc2.rtf) Une lettre de candidature détaillant les cocontractants en cas de groupement. Le

Document	Descriptif
	candidat renseigne les conditions de sa candidature : seul ou en groupement d'opérateurs économiques (cotraitance). En cas de groupement, le candidat indique la forme du groupement (solidaire ou conjoint) ainsi que la désignation du mandataire. Ce dernier devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Capacité économique et financière – éléments requis

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

2° Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Capacité technique et professionnelle – éléments requis

1° Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

2° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

3° Pour les marchés publics de travaux, de services ou pour les marchés publics de fournitures comportant également des travaux de pose et d'installation ou des prestations de services, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;

4° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement, les mêmes pièces que l'attributaire susmentionnée.

Afin de fournir aux candidats une information complète, et de leur permettre librement d'anticiper une éventuelle attribution du marché, sont communiqués ci-dessous les éléments de candidature finaux exigibles que du seul attributaire du marché, au terme de l'analyse des offres.

Toutefois, il est loisible aux candidats de les fournir au stade initial de la procédure s'ils le souhaitent.

Document	Descriptif
Attestation fiscale à jour	Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur
Attestation sociale datant de moins de 6 mois	Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (URSSAF, MSA, RSI...) datant de moins de 6 mois
Numéro de Siren	Numéro Siren prouvant l'absence de liquidation judiciaire, de faillite...
Les jugements prononcés si redressement judiciaire	Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société	Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, le cas échéant.
Attestation assurance responsabilité civile	Attestation assurance responsabilité civile de l'année en cours
Relevé d'identité bancaire	RIB à jour, et en cas de groupement pour chaque co-traitant

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures seront analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

**Cf. Par rapport aux éléments
susmentionnés dans l'article contenu des
plis.**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement par lot pour l'offre de base	L'acte d'engagement dûment renseigné
Le Détail Quantitatif Estimatif	Le DQE dûment renseigné
Le Bordereau des Prix Unitaires	Le BPU dûment renseigné
Note méthodologique	Note méthodologique détaillée portant sur les différentes prestations proposées par le candidat, notamment dératization d'un bâtiment, d'une cuisine, des réseaux souterrains, désinsectisation de base, lutte contre les chenilles, élimination nids de frelons/guêpes, désinfection des bâtiments en cas de teigne, de gale, de poux, etc...
Fiches techniques de l'offre de base	Les fiches techniques de sécurité des matériels et matériaux utilisés dans le cadre de l'exécution des prestations
Catalogue du fournisseur	Lorsque le candidat se fournit en produit chimique chez un fournisseur, transmission des catalogues dudit fournisseur.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera déclarée irrégulière.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Sans objet.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix	40 pts L'offre régulière la moins disante se verra attribuer le maximum de points. Pour les autres offres, les notes N seront déterminées en application de la formule suivante : $N = (\text{prix de l'offre régulière la moins disante} / \text{prix de l'offre considérée}) * 40$
2. Valeur technique	30 pts
Présentation des moyens humains affectés à l'opération et qualification du personnel affectés à l'opération	20 pts
Moyens matériels	10 pts
3. Critère environnemental	10 pts
Méthode de prévention mises en œuvre pour limiter les nuisances susceptibles de porter atteinte à l'environnement (type de produits utilisés, rejets de liquide, bruit, vibration, etc.)	10 pts
4. Délai d'exécution et d'approvisionnement	20 pts
Délais garantis d'intervention pour les situations urgentes et non urgentes	10 pts
Délais d'approvisionnement des produits et matériels nécessaires à l'exécution des prestations	5 pts
Solutions prévues en cas de rupture de stock	5 pts

Critère	Complément
ou d'indisponibilités d'un produit	

■ **Négociations :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec certains ou l'ensemble des candidats sur des éléments de leur offre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra prendre la forme d'un entretien ou d'un échange par voie dématérialisée. L'ensemble des modalités des négociations seront portées à la connaissance des candidats lors de sa mise en place.

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix, dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats.

Lorsque les négociations seront achevées, l'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par application des critères de jugement des offres pondérés présentés ci-dessus. A défaut de participation du candidat aux négociations, son offre sera analysée dans sa version initiale.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme acheteur : <http://chalons-agglo.marches-publics.info/> (art 4.2 de l'annexe au R.C).

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Ces entreprises recevront une alerte sur l'adresse courriel enregistrée.